

"KLARSEN"

Société Anonyme au capital de 738 945,00 €

Siège social : BORDEAUX (33000) – 1 Cours Xavier Arnozan

433 234 325 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

EXERCICE DU 01/01/2026 au 30/06/2026

Mesdames,
Messieurs,

La société Klarsen (FR0011038348, ALKLA), spécialiste français du data marketing et des technologies de pilotage de la performance, publie ses résultats consolidés du 1^{er} semestre 2026, marqués par l'impact du litige lié au crédit-vendeur d'ITL, dénoué depuis par un protocole d'accord signé en juillet 2026.

Compte de résultats semestriels consolidé (*)		
En K€	S1-2026	S1-2025
Chiffre d'Affaires	1 128	2 718
Marge brute	416	1 347
en % du C.A.	36,9%	49,5%
Total charges opérationnelles	- 975	- 1 262
Dont charges de personnel	- 573	- 816
E.B.E - Excédent Brut d'Exploitation	-559	84
en % du C.A.	-49,6%	3,1%
REX - Résultat d'Exploitation	-680	116
en % du C.A.	-60,3%	4,3%
Résultat net	-555	46
en % du C.A.	-49,2%	1,7%

(*) Données non auditées

Un semestre pénalisé par des événements extérieurs à l'exploitation courante

Le litige lié au crédit-vendeur consenti lors de l'acquisition d'ITL a atteint son point culminant au 1^{er} semestre 2026. Pendant toute la période, ce contentieux a mobilisé la direction, généré des frais de justice et de conseil significatifs, et conduit une partie des clients et partenaires du Groupe à différer leurs engagements dans l'attente de son dénouement. Dans ce contexte, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 mai 2026 à l'égard de la filiale ITL.

Sur le 1^{er} semestre 2026, le Groupe Klarsen a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 1,13 M€, contre 2,72 M€ sur S1 2025. La marge brute ressort à 0,42 M€, soit 36,9% du chiffre d'affaires (49,5% un an plus tôt).

Le Groupe a ajusté ses coûts en conséquence : les charges opérationnelles reculent de 23%, dont -30% sur les charges de personnel. Cette adaptation n'a toutefois pas suffi à compenser la baisse d'activité : l'EBE

ressort à -0,56 M€ et le résultat d'exploitation à -0,68 M€. Après prise en compte d'un produit d'impôt différé de 0,14 M€, le résultat net part du groupe s'établit à -0,55 M€.

ITL poursuit son activité dans le cadre de la période d'observation, en lien avec les organes de la procédure. L'audience du Tribunal judiciaire de Strasbourg du 19 octobre 2026 a conforté la poursuite de la période d'observation ; le Groupe prépare un plan de continuation destiné à assurer la pérennité de la filiale, dont la mise en place est visée avant la fin du 1^{er} semestre 2027.

Une structure bilancielle en voie de reconstitution

Malgré une marge brute d'autofinancement négative, le Groupe a dégagé des flux de trésorerie d'exploitation positifs (+121 K€), grâce à la réduction de son besoin en fonds de roulement, en particulier du poste clients.

Les disponibilités de trésorerie au 30 juin 2026 se sont élevées à 71 K€ (vs. 26 K€ à fin 2025) pour des dettes financières¹ d'environ 2,7 M€, en légère baisse par rapport à fin 2025. Les capitaux propres consolidés part du groupe ressortent à -0,71 M€.

Postérieurement à la clôture, le protocole d'accord du 13 juillet 2026² a mis fin à l'ensemble des litiges liés au crédit-vendeur d'ITL. La dette correspondante, inscrite pour 1,2 M€ au bilan du 30 juin 2026, a été ramenée à 370 K€ par un abandon de 800 K€ en principal et de 109 K€ de frais et intérêts, ces derniers ayant déjà été pris en compte dans les comptes de l'exercice 2025. L'abandon de 800 K€ sera comptabilisé en produit exceptionnel au 2nd semestre : il compensera à lui seul la perte du 1^{er} semestre et renforcera à due concurrence les capitaux propres.

Afin de financer sa nouvelle séquence de développement, le Conseil d'Administration dispose de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 8 octobre 2026³ ; la Société étudie les différentes possibilités qui s'offrent à elle.

Des perspectives tournées vers la reconquête

Le 2nd semestre 2026 bénéficiera :

- de la résolution du litige lié au crédit-vendeur d'ITL et du produit exceptionnel de 800 K€ qui en résulte ;
- de la reprise de l'activité engagée dès le mois de juillet, les clients qui avaient différé leurs engagements revenant progressivement ;
- de la mise en place de nouveaux relais de croissance, aux côtés des métiers historiques de data marketing : le lancement de DIMEA, les prestations techniques data et l'offre de génération de leads.

Comme indiqué lors des assemblées générales des 29 septembre et 8 octobre 2026, Klarsen engage une nouvelle séquence de développement : 2026 est l'année de la reconquête ; 2027 doit être une année normative.

¹Incluant le plan de continuation et le crédit-vendeur ITL en sus des dettes bancaires court et moyen-long termes.

²Cf. communiqués de presse des 24 juillet et 22 octobre 2026.

³L'ensemble des informations relatives aux assemblées générales (BALO, dossiers de convocation et formulaires de vote) sont disponibles sur le site de la Société dans la rubrique « Investisseurs / Assemblée Générale » (<https://www.klarsen.com/categories/assemblee-generale/>).